ACTES DE LA CONFERENCE

« QUELLE EUROPE POUR QUELS MIGRANTS »

MARDI 11 OCTOBRE 2016 - MAISON DU TOURISME - GRENOBLE

Association Amel France

Sommaire

CONTEXTE DE L'EVENEMENT 1

PROGRAMME 2

ACTES DE LA CONFERENCE « QUELLE EUROPE POUR QUELS MIGRANTS ? » 3

REMERCIEMENTS 6

CONTEXTE DE L'EVENEMENT

L'association Amel France, créée en mai 2015, est issue du mouvement associatif porté par Amel Association International, organisation non gouvernementale et non confessionnelle créée en 1979 au Liban pour apporter un soutien aux populations les plus nécessiteuses et en situation de précarité au Liban. Aujourd'hui, forte de son savoir-faire et de sa longue expérience au contact des populations et convaincue par sa démarche centrée sur l'appui et le développement de la société civile, Amel Association International étend son réseau d'activité afin de pouvoir développer des projets en faveur de toutes les populations affectées par les nombreuses crises humanitaires contemporaines. C'est dans ce but que l'ONG et son président le Docteur Kamel Mohanna développe l'association en France, Amel France avec pour objectif de participer au renforcement de la société civile dans le but de faire valoir les droits et les besoins des populations touchées par une crise quelque soit sa nature. Pour l'association, l'importance du rôle accordé à la société civile est primordiale et au cœur de chacune de ses démarches. Amel France est une association Loi 1901 non confessionnelle fidèle aux principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'humanité, d'indépendance et d'unité.

C'est au regard de ce mandat que l'association Amel France a organisé une mission exploratoire en Grèce (continent et îles du Dodécanèse) au mois d'octobre 2015 pour faire état de la situation des migrants et réfugiés présents dans la zone. C'est après un travail de collecte et d'analyse des données recueillies sur le terrain que l'équipe d'Amel France a souhaité mettre en œuvre un projet de plaidoyer afin de contribuer à améliorer les conditions d'accueil et de vie des réfugiés en Europe à travers différentes actions de sensibilisation utilisant des moyens artistiques et culturels, vecteurs de lien social. Au mois de mai, juin et juillet 2016 une photographe et une chargée de plaidoyer se sont rendues sur le terrain afin de recueillir des témoignages et faire état de l'évolution de la situation depuis 2015. Cette mission avait également pour objectif d'aller à la rencontre des acteurs associatifs locaux afin d'identifier avec leurs concours les obstacles et difficultés, qu'ils soient politiques, opérationnels ou financiers, dans la réponse humanitaire apportée à cette crise. Ce projet a pour finalité de mobiliser les pouvoirs publics pour faciliter l'action de la société civile visant à améliorer l'accès des migrants et réfugiés aux services de base et de fédérer les populations et l'opinion publique autours de valeurs humaines et citoyennes ainsi encourageant la solidarité grâce à la culture et l'art.

Afin de partager les observations et résultats de cette mission, Amel France a ainsi organisé le mardi 11 octobre 2016 à l'amphithéâtre de la Maison du Tourisme de Grenoble une conférence intitulée « Quelles Europe pour quels migrants ? » dont voici la synthèse.

PROGRAMME

Discours d'ouverture
- Bernard Macret (Adjoint Solidarités Internationales, Ville de Grenoble) et Kamilia Sahli (Présidente Association IDEES)
- Témoignages retour de mission Irene Santaella (Photographe) et Audrey Chevalier (Chargée de plaidoyer Amel France)

Table ronde 1 : Quelles actions pour quelles réalités ?
- Modérateur : Pierre Micheletti (Vice-président ACF)
- Gilles Henri Tardy (Président Association Humani Grèce)
- Marie-Pierre Amalvy (Photographe/Association Kos Solidarity Grèce)
- Guy Causse (Médecin/Amel France)

Table ronde 2 : Quelle réponse politique ?
- Modérateur : Francisco Rubio (Juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile)
- Nadine Camp (Directrice du développement international et du plaidoyer, Forum réfugiés - Cosi)
-Yann Mens (Journaliste Alternatives économiques)
- Fanny Braud (Coordinatrice de l'Observatoire de l'Asile en Isère, ADA)
-Fatima Parret-Bezli (Directrice de CADA, Elue verte à la Région ARA)

Discours de clôture
Joseph Dato, Président d'Amel France

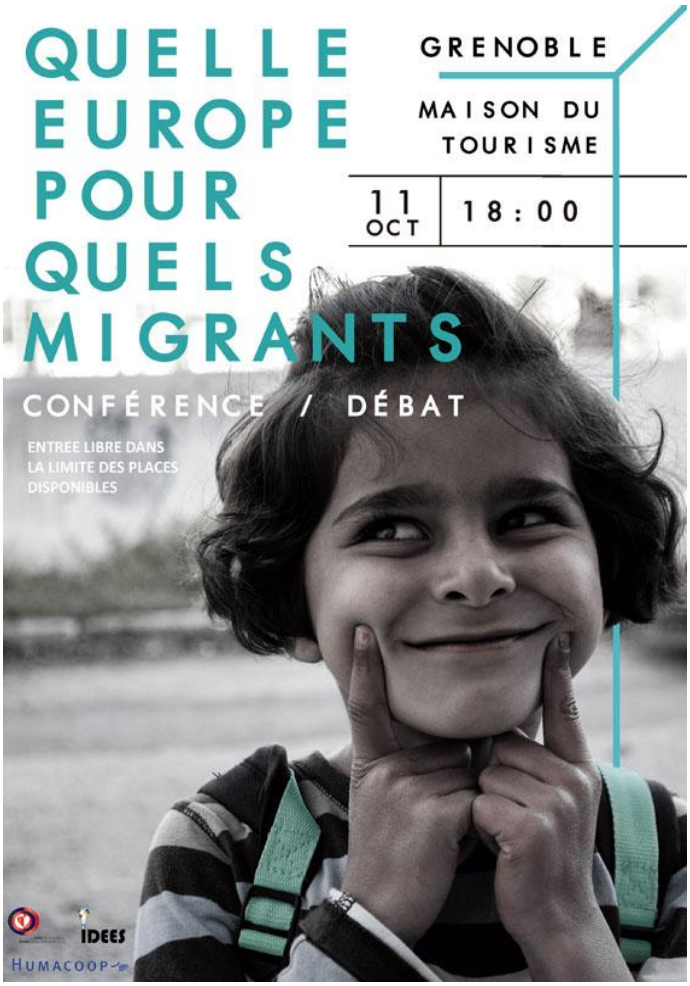

ACTES DE LA CONFERENCE « QUELLE EUROPE POUR QUELS MIGRANTS ? »

Une situation humanitaire difficile pour les migrants en Europe

Les conférenciers ont insisté sur la situation en Grèce, qui accueille environ 60 000 migrants, dont 15 000 sur les îles, n'ayant pourtant qu'une capacité d'accueil de 7900 personnes. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) manquent de moyens et les migrants vivent dans des conditions de plus en plus difficiles. Un certain nombre d'impératifs à la dignité humaine ne sont pas réunis. Les solutions de détention administrative ne sont pas satisfaisantes : un migrant ne devrait pas passer plus de trois mois dans un camp et devrait ensuite être placé dans un centre d'accueil à taille humaine, ne clivant pas population locale et étrangère, pour pouvoir se reconstruire et le cas échéant s'intégrer au pays d'accueil. L'intégration reste cependant difficile à envisager car le regroupement familial est très peu pratiqué, et il y a également de gros moyens à mettre en œuvre pour supprimer la barrière de la langue. Enfin, la sécurité des migrants n'est pas assurée. De ces conditions de vie difficiles et du voyage qu'ils ont entrepris découlent « la triple peine » : les ruptures personnelles, les ruptures communautaires et les ruptures sociétaires. Les migrants sont alors victimes d'une fragilisation psychosomatique, souffrant de leur lien à l'illégalité, à savoir être sans-papier et de ce fait contribuer aux organisations criminelles de trafic d'êtres humains. De plus, dans les pays d'accueil leur identité et leurs origines sont déniés. Enfin, les migrants et réfugiés souffrent également de grandes frustrations en termes d'intégration et de réalisation. L'impact psychologique est réel malgré les capacités de résilience des migrants et les dires de Kant selon lesquels « *l'inhumanité infligée à autrui détruit ma propre humanité* » prennent ici tout leur sens.

Un afflux de migrants vers l'Europe ?

Il existe une réponse européenne, mais la situation montre qu'elle est insuffisante. Pourtant, les chiffres poussent à relativiser l'afflux de migrants – et tout particulièrement de réfugiés – en Europe. On comptait 65 millions de réfugiées et de personnes déplacées interne dans le monde en 2015, chiffre n'ayant jamais été atteint depuis la Seconde Guerre mondiale. Les premiers pays d'accueil sont la Turquie, le Pakistan, le Liban et l'Iran. En Europe, 1 300 000 personnes demandaient l'asile en 2015. Il s'agit donc avant tout d'une crise médiatique avant d'être une véritable « crise des migrants ».

Les promesses européennes à l'épreuve des faits

La principale politique communautaire concerne la relocalisation des migrants. Les dispositifs européens de relocalisation ont évolué au fil du temps, et il est souvent difficile de savoir ceux qui sont réellement mis en place. Par exemple, parmi les potentiels réfugiés arrivés en Italie et en Grèce, il a été décidé début 2016 que 160 000 devaient être relocalisés. Mais cela est très aléatoire puisque sur le terrain, les Syriens, Érythréens et Soudanais étaient de facto considérés comme réfugiés, à l'inverse des Afghans. Finalement, l'objectif a été revu à la baisse en avril 2016 pour 106 000 places. Pourtant, aujourd'hui, moins de 6 000 personnes ont été relocalisées. A cela se superpose un programme de réinstallation depuis les pays voisins pour les réfugiés syriens : l'UE s'est engagée à l'été 2016 à en accueillir 77 000. Aujourd'hui, seuls 10 700 sont effectivement réinstallés en Europe. Il existe donc une volonté politique mais qui ne s'accompagne pas des efforts nécessaires pour que l'accueil soit effectif.

Quelles actions pour une Europe en crise ?

Cette volonté politique s'illustre également dans la multiplication des études de terrain : les hommes politiques cherchent aujourd'hui à comprendre la situation et pour cela doivent s'entourer d'experts dans le domaine. Cependant, ces bonnes volontés politiques venues de Strasbourg se heurtent à la Commission européenne et à ses considérations budgétaires et technocratiques. Ainsi, les solutions les plus efficaces sont mises en place au niveau nationale : promouvoir le bien-être des nouveaux arrivants à bas coût est possible. Sur l'exemple de l'Italie, la France a décidé de répartir les réfugiés et migrants dans des villages et villes. Cela permet une meilleure intégration des migrants et réfugiés au sein de la population locale en leur trouvant des logements et en les aidant à trouver un travail en lien avec leurs compétences professionnelles. Pour cela, il faut accepter l'aide offerte par les ONG qui ont un savoir-faire et une expertise. Cependant, la convergence au niveau européen est nécessaire : les questions budgétaires ne doivent pas empiéter sur les décisions humanistes et humanitaires car l'Europe est face à une crise sans précédent qui va perdurer. Il faut orienter les fonds vers l'amélioration des conditions d'accueil, et moins vers la fermeture des frontières. Finalement, les dispositifs sont pris dans l'urgence et mis en œuvre inégalement selon les Etats.

Une Europe mal préparée

Mais alors pourquoi une telle improvisation ? Angela Merkel avait déclaré en septembre 2016 « *Notre plus grande faute est de ne pas avoir été préparés* ». En effet, les gouvernements européens n'ont pas voulu croire que la crise syrienne finirait par déborder en Europe avec ses plus de quatre millions de réfugiés. Le précédent palestinien les avait laissés croire que les réfugiés se cantonneraient à la région et avaient de toute façon d'autres préoccupations plus proches géographiquement. Le droit d'asile reste alors une prérogative nationale et la réglementation européenne est toujours très faible. De plus, la Libye ne joue plus le rôle de rétenteur des migrants partant pour la Méditerranée. L'Europe continue désormais de chercher un sous-traitant, trouvé en la personne de Recep Tayyip Erdogan, a qui il a été promis 6 milliards d'euros avec l'accord du 18 mars. Pour faciliter l'accueil administratif des migrants, un débat dangereux monte, consistant à dire qu'il faudrait supprimer la distinction entre réfugiés et migrants : leurs motivations sont souvent mêlées et la mise en place d'un quota de migrants simplifierait les aspects logistiques de l'accueil européen. Il est en effet difficile de distinguer migrants des réfugiés, c'est le cas notamment en Isère, où les nationalités les plus présentes sont les Guinéens, les Congolais et les Nigérians. Les Syriens n'arrivent qu'en septième position. Ainsi, les réfugiés de guerre évoqués sans cesse par les médias sont moins présents que les réfugiés politiques. Une certaine hiérarchisation des migrants d'abord, et des potentiels réfugiés ensuite, est à l'origine de fortes tensions entre certaines nationalités.

Des moyens concentrés sur la limitation de l'afflux de migrants

Beaucoup d'efforts européens, nationaux et locaux semblent en effet davantage porter sur la limitation de l'afflux de migrants. Par exemple, la municipalité de l'île grecque de Kos ne donne aucune aide et a même fermé tous les points d'eau et toilettes municipales. L'accueil n'est assuré que par la société civile et le HCR. Début août est ainsi lancée une opération visant à envoyer 3 000 personnes sur le continent : ainsi, pendant trois jours, ces migrants ont été enfermés dans le stade sans eau, sanitaires et ombre. De là a suivi une grande campagne médiatique qui a permis davantage de dons sans pour autant avoir une influence conséquente sur la municipalité de Kos.

En France, les demandeurs d'asile reçoivent systématiquement l'Allocation des Demandeurs d'Asile (ADA) mais le problème majeur est la question de l'hébergement. Il n'y a pas d'évaluation des besoins d'hébergement. De

nouvelles propositions d'hébergement sont nées récemment mais elles sont très peu lisibles et il n'y a plus de droit commun. Le parcours classique du demandeur d'asile placé en Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), qui permet une relative intégration, est devenu une exception. Pourtant, le droit d'asile est un héritage de la révolution française.

La concentration des efforts européens à limiter l'afflux de migrants s'est traduit très fortement par l'accord avec la Turquie du 18 mars 2016. Il y a été stipulé que l'Europe reconnaissait la Turquie comme un « pays tiers sûr ». Ainsi, tous les migrants étant passés par la Turquie pouvaient y être renvoyés. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, l'UE s'engage à accueillir des Syriens particulièrement vulnérables qui n'auraient jamais tenté de pénétrer l'Europe. A cela s'ajoutent les hotspots : tous les migrants arrivés après le 20 mars ne pourraient plus quitter les îles. Les hotspots sont désormais des centres de détention, sous-financés par l'UE et gérés par les autorités grecques. On y manque de lits, d'ombre, de sanitaires. Les besoins des personnes vulnérables sont comblés par les ONG et non par l'UE. Entre mars et octobre, les arrivées en provenance de Turquie ont diminué même si elles ont repris depuis octobre. Cependant, si moins de personnes arrivent de Turquie, le chiffre global de réfugiés n'évolue pas : la vraie solution réside dans l'évolution politique au sein des pays dont sont issus les réfugiés.

REMERCIEMENTS

L'équipe d'Amel France souhaite remercier les conférenciers pour la qualité de leurs interventions et l'ensemble des partenaires pour leur soutien.